

Commune de
SAINT-LEGER-LES-MELEZES

(Hautes-Alpes)

-oo0§0oo-

REF. PV N°2020-001041/PREV/AB

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

NOUS, MARTINEZ Gérald, MAIRE de la commune de St-Léger-les-Mélèzes,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L2212-2 modifié par la loi N°2014-1545 du 20 décembre 2014 – article 11,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation notamment les articles R 123.1 à R123.55 modifiés par le décret n°2019-873 du 21/08/2019 – article 4 et les articles R 152.4 et 5 relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public modifiés par le décret n°2004-964 du 09 septembre 2004- article 2,

VU l'avis favorable du 10 juillet 2020 de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur suite à sa visite du 26 juin 2020,

SOUS RESERVE de la prise en considération des consignes et de la réalisation des prescriptions énoncées dans le Procès-Verbal de ladite sous-commission, leur achèvement étant à signaler en mairie,

ARRETONS

EST AUTORISE à recevoir du public l'Etablissement visé ci-dessous

**CENTRE DE VACANCES
LES PRES JAUNES - SARL LA SARTOUX
Type Rh – 4^{ème} catégorie
05260 SAINT-LEGER-LES-MELEZES**

Effectif : 203 public + 7 personnel = 210 personnes

Fait à St Léger les Mélèzes, le 5 août 2020

**Le Maire
Gérald MARTINEZ**





**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Référence à rappeler
N° 2020-001041/PREV/AB

**Service Départemental d'Incendie et de
Secours des Hautes-Alpes**



**SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR LA SECURITE CONTRE LES RISQUES
D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS
RECEVANT DU PUBLIC ET LES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR**

Le vendredi dix juillet deux mille vingt, la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur s'est réunie à quatorze heures trente, au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes à GAP, sous la présidence de Monsieur Rémi ALBERTI, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile des Hautes-Alpes, représentant Madame la Préfète des Hautes-Alpes empêchée.

ETAIENT PRESENTS

M. NOELL Eric	Lieutenant-Colonel, représentant le Service d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes
M. BLANC Philippe	Représentant le Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Alpes
Mme BORASO Lénaïc	Représentant le Directeur de la Cohésion Sociale de la Protection des Populations des Hautes-Alpes

MANDAT

-Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile des Hautes-Alpes donne mandat au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

ABSENT ET EXCUSE

Avis écrit et motivé de Monsieur le Maire de SAINT LEGER LES MELEZES en date du 6 juillet 2020

RAPPORTEUR ET PRESENT

M. FEIT Pierre-Emmanuel Commandant
Officier préventionniste au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

Affaire suivie par : Cdt FEIT
Téléphone : 04 92 40 18 08
Télécopie : 04 92 40 18 14
Courriel : preventionsdis05@sdis05.fr

Service Départemental d'Incendie
et de Secours des Hautes-Alpes
Centre Colonel Patrice Blanc
Quartier Patac - 05010 GAP Cedex
<http://sdis05.fr>



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Départemental d'Incendie et de
Secours des Hautes-Alpes**

N° 5

Référence à rappeler
2020-001041/PREV/AB

**SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR LA SECURITE
CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU
PUBLIC ET IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR**

RAPPORT DU GROUPE DE VISITE

ETABLISSEMENT VISITE

DENOMINATION	LES PRES JAUNES - SARL LA SARTOUX
ACTIVITE	Centre de vacances
CLASSEMENT	Type Rh – 4 ^{ème} catégorie
EFFECTIF	203 public + 7 personnel = 210 personnes
ADRESSE	Route du Barry – 05260 SAINT LEGER LES MELEZES
DATE DE LA VISITE	Vendredi 26 juin 2020

ETAIENT PRESENTS

Mme VINCENT Margaux	Adjointe, représentant Monsieur le Maire de SAINT LEGER LES MELEZES
M. FEIT Pierre-Emmanuel	Commandant, officier préventionniste représentant le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

ASSISTAIENT

M. BERTHIER David	Adjoint au directeur
M. GALLAND Cédric	Lieutenant, Chef du Centre d'Incendie et de Secours de SAINT JEAN SAINT NICOLAS

OBJET : Visite périodique
Prochaine Visite Périodique en juin 2023

L'exploitant précise que l'établissement n'a pas fait l'objet de modifications depuis la dernière visite.

DESCRIPTIF

Centre de vacances composé de 2 bâtiments

Bâtiment principal : R+3

Bâtiment ancien datant de 1970 auquel a été rajoutée une extension de 1996

Sous-sol : une buanderie, une lingerie, deux locaux à chaussures avec une issue directe sur l'extérieur
Rez-de-chaussée : 3 salles à manger, 2 salles d'activités diverses, cuisine/plonge, réserve
1^{er} étage : 2 locaux d'activités diverses, infirmerie, 2 chambres " d'isolement ", 13 chambres (60 lits), sanitaires
2^{ème} étage : 2 locaux d'activités, 16 chambres (81 lits), sanitaires
3^{ème} étage : 1 local d'activités, 16 chambres (61 lits), sanitaires

Un bâtiment annexe "Chalet Bella Viste" se situe à 30 mètres environ. Il est classé Rh/5^{ème} catégorie

L'établissement dispose d'un système de sécurité incendie de catégorie A.

La cage d'escalier est enclouonnée au moyen de bloc-porte coupe-feu de degré ½ heure avec ferme-porte à fermeture automatique.

Les portes des chambres sont des portes pare-flammes de degré ½ heure.

REFERENCE : Procès-verbal SCOM n° 2017-000884/PREV du 18 octobre 2017 (GV 22/9) : avis favorable

CONTROLE DES RAPPORTS DE VERIFICATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

TYPE D'INSTALLATION	NOM ORGANISME	Périodicité pour 1 ^{er} groupe	DATE DE CONTROLE	OBSERVATIONS RELEVÉES	LEVÉE DES RESERVES
DESENFUMAGE	ADI	1 an	13/11/2019	RAS	
CHAUFFAGE Fioul	JAUSSAUD	1 an	11/3/2020	RAS	
RAMONAGE DES CONDUITS	J. P. ROUSSIN	1 an	3/6/2020	RAS	
ELECTRICITE Eclairage de sécurité	APAVE BORG	1 an	14/10/2019 2/6/2020	ERP : 2 observations ERT : 14 observations	OUI par BORG
GAZ	APAVE	1 an	22/11/2019	RAS	
GAZ Triennale citerne externe	ANTARGAZ	3 ans	28/9/2017	RAS	
INSTALLATIONS DE CUISSON	GAP FROID	1 an	3/6/2020	RAS	
DEGRAISSAGE DES HOTTES	NERA	1 an + en cours d'expl.	12/6/2020	RAS	

EXTINCTEURS R.I.A.	ADI	1 an	13/11/2019	RAS	
S.S.I./ALARME INCENDIE Annuelle	SIEMENS	1 an + contrat	24/6/2020	RAS	
SSI/ALARME INCENDIE Triennale	APAVE	3 ans OA	4/10/2017	RAS	
ASCENSEURS	KONE APAVE	5 ans OA + contrat	6/2020 17/6/2020	RAS RAS	
FORMATION DU PERSONNEL	ADI		10/6/2020	RAS	
EXERCICE D'EVACUATION			1 fois/mois		

ESSAIS EFFECTUES

- Coupure électrique : quelques BAES défectueux
- Alarme incendie : bon fonctionnement du système de sécurité incendie, alarme incendie non temporisée, bon fonctionnement du désenfumage des circulations horizontales asservi. Bon fonctionnement du report d'alarme incendie, audible en tout point
- Déclenchement depuis une tête de détection au R+3 dans une circulation horizontale du « nouveau bâtiment »

PRESCRIPTIONS A REALISER

- 1-Installer un ferme-porte à la porte de l'escalier, ancienne aile au R+3 (à proximité de la salle de classe) (article CO 53 § 3).
- 2-Changer la porte du local lingerie au R+1 par une porte coupe-feu de degré ½ heure avec ferme-porte (article CO 28 § 2).
- 3-Positionner les panonceaux de signalement des extincteurs de manière à les rendre visibles (article MS 39).
- 4-Réparer les blocs autonomes d'éclairage de sécurité défectueux (article EC 8).

CONSIGNES PERMANENTES

- a- Conformément à l'article R.123-43 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions de la réglementation. A cet effet, ils font respectivement procéder pendant la construction et périodiquement en cours d'exploitation aux vérifications nécessaires par les personnes agréées dans les conditions fixées par la réglementation. Le contrôle exercé par l'administration ou par les commissions de sécurité ne les dégage pas des responsabilités qui leur incombent personnellement.
- b- Tous travaux ou modifications dans l'établissement devront faire l'objet d'une autorisation de M. ou Mme le Maire, après avis de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur (article R.123.22 du Code de la Construction et de l'Habitation)
- c- Tenir à jour le registre de sécurité, en y joignant toutes les attestations relatives au contrôle des installations techniques et de sécurité (article R.123.51 du Code de la Construction et de l'Habitation)

d- Entraîner l'ensemble du personnel à la transmission de l'alerte et à la manœuvre, des moyens de secours. Les justificatifs de cette formation devront être annexés au registre de sécurité (MS.46)

AVIS DE LA SOUS-COMMISSION

VU LE RAPPORT DU GROUPE DE VISITE DU 26 JUIN 2020,

UN **AVIS FAVORABLE** EST EMIS A LA POURSUITE DE L'EXPLOITATION DE CET ETABLISSEMENT.

LES PRESCRIPTIONS ENONCEES AU PRESENT PROCES-VERBAL SONT A REALISER ET LEUR ACHEVEMENT EST A SIGNALER A MONSIEUR LE MAIRE.

Pour la Préfète des Hautes-Alpes et par délégation,
Le Président de la Sous-Commission
Départementale pour la sécurité contre les
risques d'incendie et de panique dans les
établissements recevant du public et les
immeubles de grande hauteur,



Rémi ALBERTI

DESTINATAIRES

MM. les membres de la commission

M. le Maire de SAINT LEGER LES MELEZES (2 exemplaires dont un pour notification à l'intéressé)

Assurance

▶ Multirisque Entreprise



Assurance et Banque

SARL LA SARTOUX
CHEZ MR POURROY PIERRE

LES PRES JAUNES
05260 ST LEGER LES MELEZES

ATTESTATION

Votre agent général

M BRUYANT H et L

1 Ter BD Général de gaulle
05000 GAP

Tél : 04 92 51 05 58

Portefeuille : 5025144

Vos références :

Contrat MRE 1829163204

Code client n° 1600712304

Nous soussignons, H. et L. BRUYANT, Agents généraux d'AXA ASSURANCES, 1 BD Général de Gaulle à GAP, attestons que :

SARL LA SARTOUX

Est assurée en **Multirisque Entreprise** pour le centre **LES PRES JAUNES** pour la période du **06/12/2019** au **05/12/2020**.

Par police n° **1829163204** de notre agence

La présente attestation ne peut engager AXA ASSURANCES en dehors des limites précisées par les clauses et conditions des contrats auxquelles elles se réfèrent

Fait à Gap, le 8 octobre 2019



H. et L. BRUYANT
S.E.P BRUYANT ASSURANCES
1 ter, Bd Général de Gaulle
05000 GAP
Tél. 04 92 51 05 58
Mail : agence.bruyant@axa.fr

N° ORIAS : 07 003 584 - 19 004 057
SIREN : 882 416 181

Vos Agents Généraux
Mrs. Bruyant Hugues et Lucas
1 T BD Général Charles de Gaulle
05000 GAP
Tél : 04 92 51 05 58
Mail : agence.bruyant@axa.fr



Assurance et Banque

N° ORIAS **19004057 07003564**
Site ORIAS www.orias.fr

SARL LA SARTOUX
CHEZ M POURROY PIERRE
LES PRES JAUNES
05260 ST LEGER LES MELEZES

Votre contrat

MR PME

Vos références

Contrat MRE 1829163204
Référence client 3889030004

Date du courrier
18 août 2020

ATTESTATION MULTIRISQUE ENTREPRISE

Madame, Monsieur,

Je soussigné, HUGUES BRUYANT, agent général AXA Assurances certifie que par la présente :

SARL LA SARTOUX

Est garantie à ma compagnie en **MULTIRISQUES ENTREPRISE** pour le centre **LES PRES JAUNES** pour la période du **06/12/2020** au **05/12/2021**.

Par police n° **1829163204** de notre agence.

La présente attestation ne peut engager AXA Assurances en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auquel elles se réfèrent.

Recevez, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Bruyant Hugues et Lucas
Vos Agents Généraux



S.E.P BRUYANT ASSURANCES
1 ter, Bd Général de Gaulle
05000 GAP
Tél. 04 92 51 05 58
Mail : agence.bruyant@axa.fr

N° ORIAS : 07 003 564 - 19 004 057
SIREN : 852 415 181

AXA France Iard Société anonyme au capital de 214 799 030 euros - 722 057 460 R.C.S. NANTERRE
AXA France Vie Société anonyme au capital de 487 725 073.50 euros - 310 499 959 R.C.S. NANTERRE
AXA Assurances Iard Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers - Siren 775 699 309
AXA Assurances Vie Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245
Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre Cedex - Entreprises régies par le code des assurances





Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

5 Rue des Silos-BP 16002
05 010 GAP CEDEX
TEL : 04.92.22.22.30 FAX : 04.92.22.23.29
ddcspp@hautes-alpes.gouv.fr

Lénaïc BORASO
04.92.22.23.08
lenaic.boraso@hautes-alpes.gouv.fr

**SARL LA SARTOUX
LES PRES JAUNES**

05260 SAINT LEGER LES MELEZES

**Récépissé de déclaration n° 051490001
d'un local hébergeant des mineurs**

Local

Dénomination : **CENTRE DE VACANCES LES PRES JAUNES**

Exploitant

Identité : **SARL LA SARTOUX**

Implantation

LE VILLAGE 05260 SAINT-LEGER-LES-MELEZES
Tél :

Caractéristiques local

Nombre de lits ou capacité de couchage : 204
Date de l'avis pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans : 05 février 2007
Date de déclaration auprès de la direction des services vétérinaires : 08 juillet 2005

Caractéristiques ERP

Type : R Catégorie: 4
Date dernière visite commission sécurité : 26/06/2020
Date arrêté municipal d'ouverture :
Remarques éventuelles : capacité moins de 6 ans :40 enfants

Fait le 23 juillet 2020 à Gap

L'Inspecteur Jeunesse et Sports



Le déclarant s'engage à signaler toute modification ultérieure des éléments de la déclaration ou dans l'aménagement, l'équipement ou l'utilisation des locaux par écrit et dans les 15 jours suivant cette modification.

Ce récépissé atteste que l'exploitant a bien fait la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 25 septembre 2006.
Il n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe le séjour se déroulant dans ce local ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Alpes
12, avenue Maréchal Foch B.P. 1001 - 05010 GAP CEDEX - Tél. 04 92 56 57 57- Fax 04 92 56 57 58

Etablissement d'accueil

Fiche descriptive

ETABLISSEMENT : LES PRES JAUNES Adresse : Le Village 05260 ST LEGER LES MELEZES	Téléphone : 04 92 50 40 76 Fax : 04 92 50 73 18 Email : lpi.pierre@orange.fr	N° d'inscription au répertoire départemental : 231
Propriétaire : SCI Les Prés Jaunes Téléphone : Email :	Gestionnaire : M. Pierre POURROY Téléphone : 06 07 76 62 97 Email : lpi.pierre@orange.fr	Directeur : idem Téléphone : Email :

CAPACITE D'ACCUEIL AUTORISEE :

160 ENFANTS, 21 CADRES en 6 CLASSES

Date dernière visite Education Nationale : 15.12.2014	
Avis de la Direction départementale des Services d'Incendie et de Secours : 19.01.2015	Arrêté municipal d'ouverture : 5.02.2015

A Gap, le 7 février 2017

Le directeur académique des services de l'éducation nationale
des Hautes-Alpes


Philippe MAHAU